

PREFECTURE DE LA REUNION

Etablissements d'Enseignement de la Conduite des véhicules à moteur ou associations

Convention de mise en commun des moyens et/ou des personnels

Cette convention permet à deux Etablissements ou associations disposant **d'un agrément préfectoral**, de mettre en commun leurs moyens et/ou personnels.

ETABLISSEMENT N° 1

ETABLISSEMENT N°2

Nom de l'établissement :

Nom de l'Etablissement :

Numéro d'agrément :

Numéro d'agrément :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Portable :

Portable :

Lieux – formations dispensées – modalités d'organisation

Veillez préciser les lieux concernés, ainsi que les types de formations dispensées et les modalités d'organisation qui s'y rattachent.

Lieux

- -
- -

Type de formations dispensées (entourer)

AM	A1	A2	A	B/B1	B96	C1	C1E	C	CE	D1	D1E	D	DE	BE
----	----	----	---	------	-----	----	-----	---	----	----	-----	---	----	----

MISE EN COMMUN DES MOYENS

Véhicules d'enseignement

(fournir copie du certificat d'immatriculation et copie de l'attestation d'assurance de chaque véhicule)

<u>Catégorie de permis</u>	<u>Marque du véhicule</u>	<u>Modèle</u>	<u>N° immatriculation</u>

Matériels d'enseignement (lister les différents éléments)

-
-
-

MISE EN COMMUN DES PERSONNELS

Enseignants de la conduite automobile

(fournir copie de l'autorisation d'enseigner de chaque enseignant)

<u>Nom et prénoms de l'enseignant</u>	<u>Qualifications</u>	<u>N° autorisation d'enseigner</u>

Modalités d'organisation (ex : *Moniteur X, travaillera du mardi au jeudi pour l'Etablissement n° 1...*)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cachet de l'établissement n° 1
et signature de l'exploitant**

**Cachet de l'établissement n° 2
et signature de l'exploitant**

Fait à

le